

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

Date de convocation :

02 décembre 2021

Date d'affichage :

16 décembre 2021

**Nombre de conseillers
en exercice :**
26

N°2021-12-083

Objet de la délibération :

Division foncière du terrain
de la gendarmerie

Résultat du vote

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Nombres de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 17

Représentés : 7

Absents : 2

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois de décembre

L'an deux mille vingt et un, le 08 décembre à 19 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, 1^{ère} adjointe, assistée de Patricia VALLY

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Anne BIHR, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

Absents excusés : Carlos FONTINHA, Réjane SIZINE

Procurations : Marie-France BARRAUX à Jeanine VIENNET
Arnaud BOVIGNY à Marie-Lise LAMIDEY
Pascal HERRMANN à Pascal ROUTHIER
Jean-Louis MONTRICHARD à Viviane GAUDEL
Laurence CORNIER à Dominique NICOLIN
Stéphane PRETRE à Thierry COURTOIS
Valérie BORDY à Jean-Luc REMOND

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 24 novembre. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Considérant le besoin en construction de six nouveaux logements supplémentaires à la Gendarmerie ;

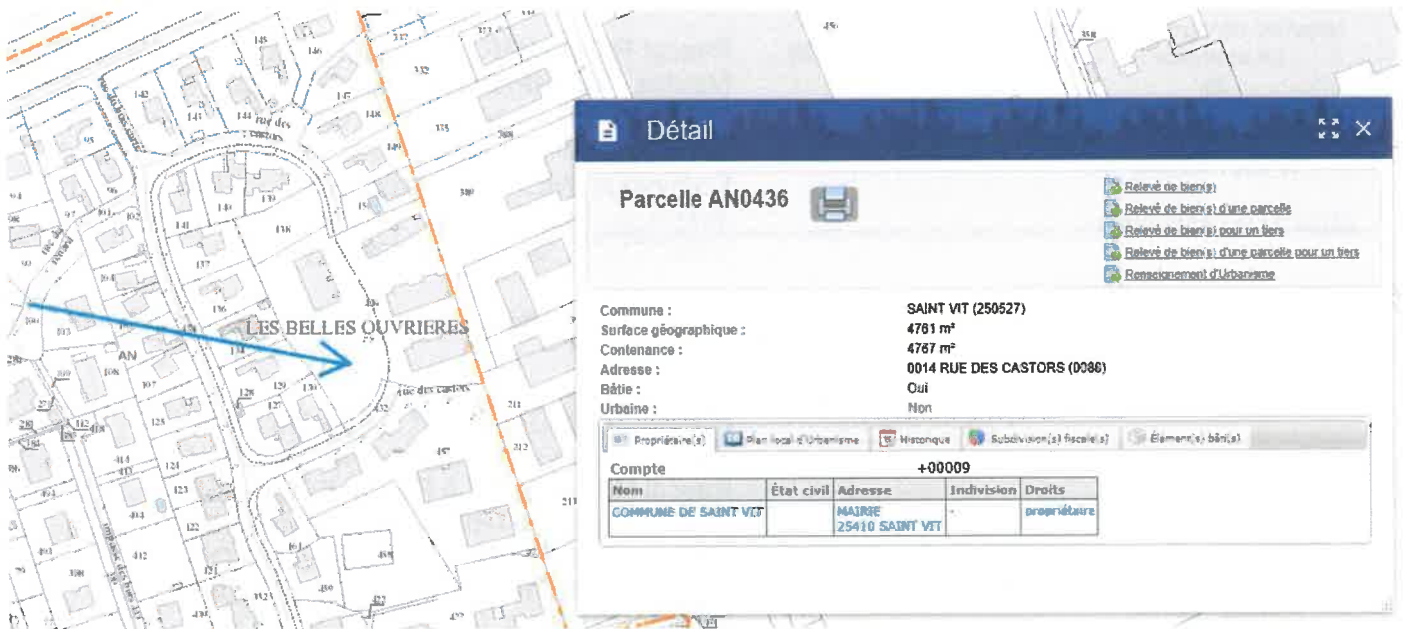
Vu l'avenant n°2 au bail emphytéotique administratif en date du 16 Juin 2005 visant la construction de plusieurs bâtiments à usage de locaux administratifs, de garages et de logements en partenariat avec la société AUXIFIP;

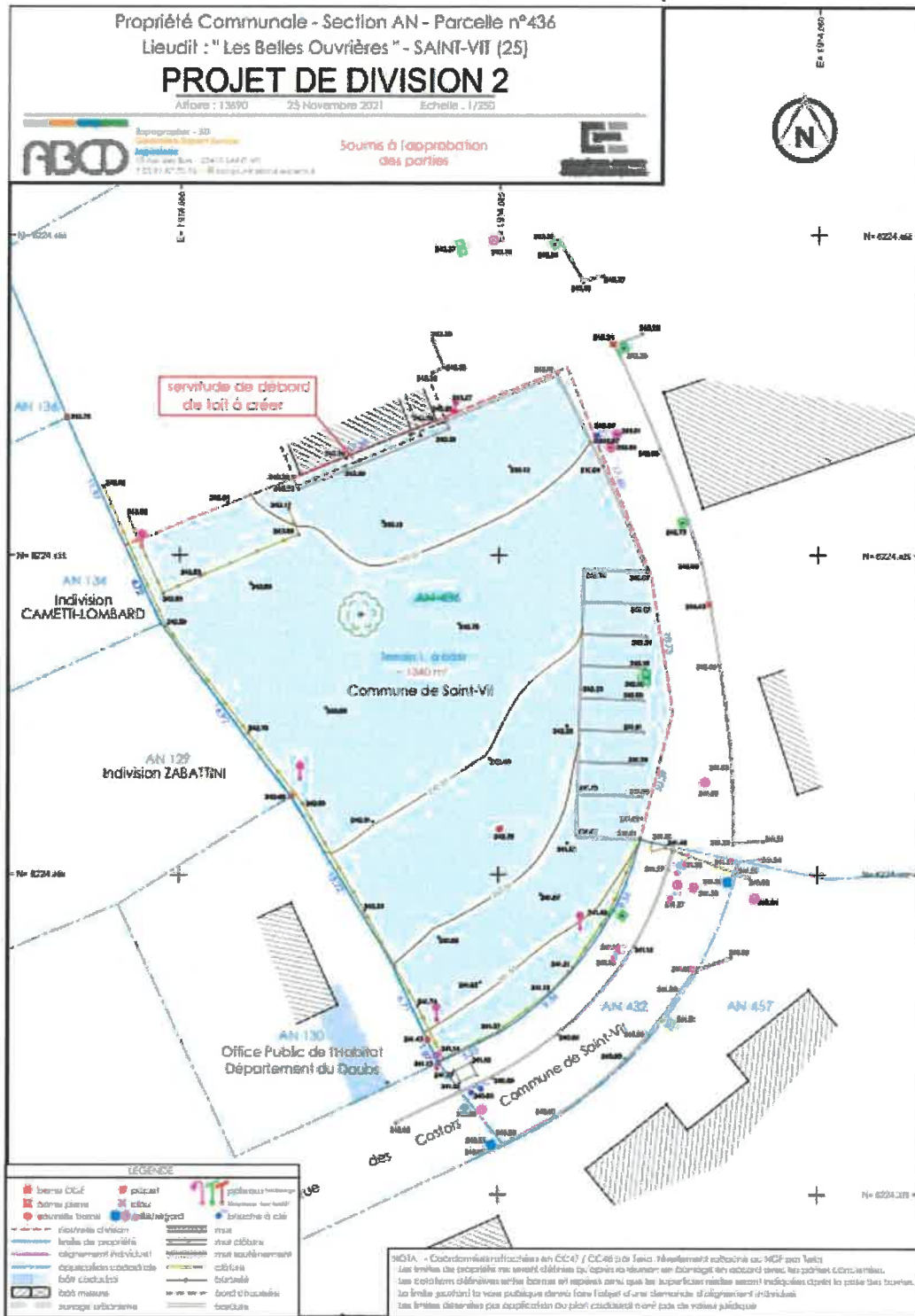
Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder à la division foncière de la parcelle AN 436 Lieudit « Les Belles Ouvrières » 25410 Saint Vit pour une contenance de 1340m² comprenant

une servitude de toit à créer au Nord, dans le but de la céder à Habitat 25 à l'Euro symbolique pour la construction de six nouveaux logements.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **D'autoriser Monsieur le Maire de procéder à la mission de division foncière par un géomètre de la parcelle AN 436 Lieudit « Les Belles Ouvrières » 25410 Saint Vit pour une contenance de 1340m² qui comprendra une servitude de toit à créer au Nord.**





Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 025-212505275-20211208-2021_12_083-DE